

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

DE LA COMMUNE DE CROZET

Séance du mardi 1^{er} septembre 2026

L'an deux mil vingt six
et le 1^{er} septembre

Se sont réunis dans à la salle des fêtes de Crozet les membres du Conseil municipal de la Commune de Crozet, sous la présidence de Mme Sophie REBOUL SALZE, Maire.

Date de la convocation
27 août 2026

Date d'affichage
27 août 2026

Objet de la délibération

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

-
AMF

**COMMUNES
INCENDIEES**

Présents : Mme REBOUL SALZE Sophie, Mme LACHAUX Prisca, M. LACHAUX Patrice, M. GATTONE Emmanuel, M. CHANEL Michel, Mme BARTMANN Yvonne, Mme GIROD DE L'AIN Virginie, Mme CABA Andréa, M. BRUTUS Olivier, Mme LAVERIE Audrey, M. FAHY Corentin, Mme MARTIN Nelly, M. NOUVELLE Philippe, Mme PIROTTE Florence, M. SZIGETI Gergely, M. BIZOUARD Thomas, Mme ECUVILLON Delphine, M. NICOLAS Sébastien

Absent excusé : M. LEQUIN Didier,

Procurations : M. LEQUIN Didier à Mme REBOUL SALZE Sophie

Monsieur M. BIZOUARD Thomas a été désigné comme secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Madame la Maire informe les membres du Conseil municipal que Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de CROZET souhaite apporter son soutien et témoigner de sa solidarité aux communes impactées.

Les membres du Conseil municipal, sur proposition du maire à l'unanimité décident de :

DE FAIRE un don d'un montant de 1000 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

D'APPROUVER ce soutien financier et d'habiliter Madame la maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

La Maire,
Madame Sophie REBOUL SALZE



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité
ayant été effectuées et la
délibération ayant été reçue
en Sous-Préfecture de GEX

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, à CROZET, le 04 septembre 2026.

Accusé de réception en préfecture
001-210101358-20260901-02-08-2026-DE
Date de télétransmission : 08/09/2026
Date de réception préfecture : 08/09/2026